



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/04

Chapitre 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 12 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 15

(24 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 15

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe
PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :
Victor BERENGUEL, Marc AUDIER, Jacques BILLON TYRARD,
Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Pierre
VOLLAIRE, Bernard RAIZER

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-
Ponçon :** Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye
Serre-Ponçon :** Agnès PIGNATEL

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose
de deux voix) :** Carole CHAUVET, Joël BONNAFOUX, Marc
VIOSSAT, Ginette MOSTACHI (pouvoir à M. VIOSSAT), Valérie
ROSSI (pouvoir à J. BONNAFOUX)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque
élu dispose de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel
TRON

Personnes invitées : Christophe PERNIN (CCI05), Christophe
THIEBAULT (syndicat des pros)

Exposé des motifs :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a vocation à porter sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2026 s'est organisé autour des axes suivants :

- la situation économique générale connue en ce début d'année 2026,
- le bilan provisoire d'exécution budgétaire de l'exercice 2025,
- le contexte de la préparation qui en découle sur le budget primitif 2026,
- les principales orientations pour le budget primitif 2026.

Elisabeth JACQUES, Rapporteuse du Budget, décrit le contexte de forte instabilité, marqué par des tensions commerciales internationales et une incertitude institutionnelle nationale.

L'économie mondiale est freinée par les droits de douane américains (taux effectif estimé atteignant 16 % en 2025) et une incertitude politique historiquement élevée. La croissance mondiale est revue à la baisse (3,0 % en 2025 et 2,9 % en 2026). La croissance française (0,8 % à 0,9 % en 2025) est portée par des secteurs spécifiques (tourisme, aéronautique), mais la consommation des ménages stagne malgré des gains de pouvoir d'achat, l'épargne atteignant aujourd'hui des taux records du fait du pessimisme ambiant.

Au plan budgétaire, la chute du Gouvernement le 8 septembre 2025 a accru l'incertitude. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 adopté via l'article 49.3, renonce finalement à solliciter l'effort d'économie considérable exigé des collectivités territoriales (4,7 Mds€) pour limiter cette contribution aux économies budgétaires nationales à 2 Mds€.

Au plan financier, la BCE maintient ses taux directeurs avec une cible d'inflation stabilisée autour de 2% à moyen terme.

Ces éléments placent la préparation budgétaire du S.M.A.D.E.S.E.P. dans un contexte de forte incertitude, surtout pour le moyen terme au-delà de l'horizon 2026. Si l'impact des mesures d'économie budgétaire sur les

départements et EPCI adhérent au syndicat mixte semble aujourd'hui assez modéré, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL, étalée sur quatre ans, produira dès cette année ses effets sur le budget syndical.

Par ailleurs, Mme la Rapporteuse du Budget rend compte du bilan provisoire d'exécution de l'année budgétaire 2025, qui se caractérise par une dépense globale de 3,56 M€, pour un niveau d'investissement assez faible notamment au niveau de son taux d'exécution qui demeure l'un des plus faible de la décennie (27%). A contrario, la section de fonctionnement demeure très impactée par des dépenses nouvelles, pour grande part conjoncturelles. Si la situation budgétaire demeure globalement saine, à l'appui d'un fonds de roulement confortable en apparence, l'érosion de la capacité d'épargne exige de demeurer attentifs à cette alerte qui réclame de piloter le budget syndical avec prudence.

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Fonctionnement	2 376 345,16	3 567 982,61	+ 1 191 637,45
Investissement	1 189 382,24	1 934 529,61	+ 745 147,37
Global	3 565 727,40	5 502 512,22	Solde cumulé : + 98 603,70

Note : Le résultat cumulé intègre les Restes à Réaliser (RAR) nets de -1 093 033,75 €.

Le fonctionnement a ainsi été grevé par 220 K€ de charges conjoncturelles (réhabilitation de la piscine flottante de Rousset, entretien des bois flottés pour 117 K€, dédit de la DSP du club house et charges liées au décès d'un agent). A cet effet, si la masse salariale consomme près de 31,7 % des recettes réelles de fonctionnement, sa croissance (+7,65 %) est principalement la conséquence d'une évolution structurelle (GVT) et au doublement temporaire de postes suite aux arrêts « maladie » de la régisseuse.

La forte croissance des charges d'amortissement (+15,7% soit +62 K€) relève à contrario de facteurs plus structurels qui sont susceptibles de mettre à mal l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Dans ces conditions, la capacité d'épargne connaît un retrait significatif malgré des recettes exceptionnelles notamment consécutives au soutien d'EDF (300 K€) principalement produit pour l'accompagnement du plan de résilience. De la même manière, la performance des services et activités commerciales du syndicat mixte semble appréciable, malgré les limites que l'exercice présente au niveau du service public portuaire, dont le CA semble constituer un plafond au regard de la grille tarifaire actuelle et de l'offre commercialisable.

Les recettes nettes du service commercial s'élèvent à 291 256 € HT, en croissance malgré les aléas de personnel, par le bon niveau de remplissage du lac et les nouvelles dispositions adoptées en 2025 au niveau de la date limite (fin mars) pour la souscription de contrats « saison ».

Le service public d'avitaillement en carburant reste déficitaire (-56 073 € après amortissements et personnel), bien qu'il dégage une marge brute de 19 250 €. Une panne de la station principale de Charges en août a fortement limité le fonctionnement normal du service.

Les recettes issues des occupations du domaine public atteignent près de 275 000 €, alors que l'arrivée de sept nouveaux prestataires en 2026 devrait prolonger cette dynamique de hausse des ressources propres.

La faiblesse du taux de réalisation de la section d'investissement traduit la difficulté de mise en œuvre du plan de résilience, fort d'une programmation à six ans de 16,5 M€HT. Cet enjeu reste le vrai sujet du débat d'orientation budgétaire, dans la mesure où ce taux insatisfaisant résulte non pas d'aléas techniques, mais bien d'une difficulté à boucler des plans de financement satisfaisant l'attente des structures adhérentes au S.M.A.D.E.S.E.P. L'autofinancement « résiduel », que les derniers statuts syndicaux prévoient de faire porter par cotisation spécifique des membres, demeure donc le vrai point de tension : la transformation structurelle du lac pour lui permettre d'affronter l'impact du réchauffement climatique, justifie pour autant pleinement ce montage financier, les moyens propres de l'établissement n'étant pas à l'échelle de cette problématique.

Pour autant, malgré la nécessité de l'engagement des territoires qu'il sert, le S.M.A.D.E.S.E.P. permet de démultiplier l'investissement local par la possibilité qu'il recouvre de bénéficier de soutiens financiers importants de la Région, de l'Etat et probablement de l'Europe.

Enfin, si la dette « long terme » reste soutenable (avec 40 K€ d'intérêts et 70 K€ de remboursement de capital par an), il paraît déraisonnable d'envisager tout nouvel emprunt sauf financement d'une opération « productive » susceptible de permettre le remboursement de la charge financière y afférant (comme la pisciculture par exemple).

L'année 2026 sera ainsi une année charnière, au cours de laquelle le syndicat mixte devra conjuguer la hausse continue du montant de ses amortissements, l'augmentation de certaines de ses charges (CNRACL, maintenance, assurances...) et la diminution du soutien d'EDF au regard des projets du plan de résilience dont le plan de financement est aujourd'hui bouclé mais dont l'objectif n'est pas prioritaire pour l'énergéticien. Ces projets, disposant des autorisations administratives requises, consacrent environ 1,475 M€ TTC, à la requalification de sanitaires publics et à l'aménagement de trois sites à forte valeur patrimoniale. Dans le même temps, il sera nécessaire de procéder au remboursement de l'emprunt court terme de 1,88 M€ souscrit en 2024 pour couvrir l'avance de TVA et le décalage de versement des subventions (évalué à 400 K€ fin 2025). Ce remboursement sera raisonnablement remplacé par un nouvel emprunt (ou si possible une ligne de trésorerie), pour permettre l'avance de financement des nouveaux programmes.

Pour y parvenir, le S.M.A.D.E.S.E.P. devra compter sur le versement de 320 K€ de cotisations spécifiques par ses membres pour permettre la mise en œuvre de ces opérations du plan de résilience. Il pourra également compter sur le renforcement de ses ressources propres, via la trajectoire prévisible des redevances d'occupation du domaine public hydroélectrique et celle, très ponctuelle, de l'indemnité versée en contrepartie des travaux de sécurisation de la navigation en queue de retenue de l'embrunais. Cette recette exceptionnelle devra pour autant servir à la sécurisation du port adjacent à Chadenas (Communes de Puy-Sanières et Embrun), évaluée à la somme de 50 K€ HT environ.

L'élaboration budgétaire pourrait donc être organisée, au moins sur l'exercice 2026, autour de 3 principes structurants :

- 1) **Stabiliser les dépenses de fonctionnement**
- 2) **Prioriser les opérations du plan de résilience**
- 3) **Assumer à cet effet collectivement l'effort d'adaptation du lac qu'il recherche**

Ces principes pourraient se traduire au plan budgétaire par les décisions opérationnelles suivantes :

- **Mettre en œuvre les actions financées du plan de résilience de Serre-Ponçon**, en préparant au mieux la programmation des actions ultérieures sans doute plus importantes encore, notamment au niveau des plages publiques et de la pisciculture (étude d'impact globale avec enquête publique, autorisations administratives par dossier, demandes de subvention...)
- **Assumer autant que possible les investissements requis pour répondre aux actions « cœur de mission »** déléguées par les structures membres du S.M.A.D.E.S.E.P. (signalétique, service portuaire, balisage nautique, matériels roulants...)
- **Prévoir les moyens nécessaires à l'augmentation des charges financières consécutives aux emprunts « court terme »** (ou préférentiellement à la ligne de trésorerie) qu'il sera nécessaire de souscrire pour mettre en œuvre ces actions du plan, autofinancées par les membres du S.M.A.D.E.S.E.P. (en application des statuts révisés en 2024).

Après débat, le comité syndical, réuni le 11 février 2026, PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL